

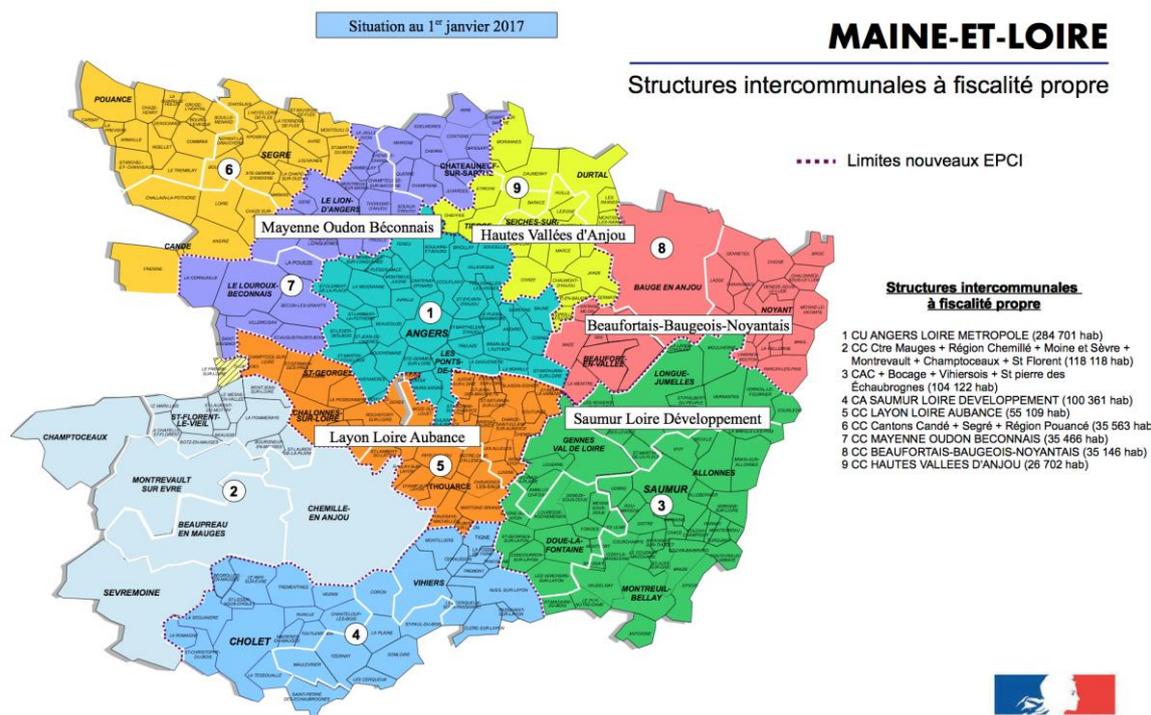
La carte des intercommunalités dans le Maine-et-Loire et leurs populations

(Théo Taillefer – Timothée Masson)

Depuis 2014, la carte des intercommunalités en Maine-et-Loire a beaucoup évolué. En effet, en 2015 le département comptait trente intercommunalités, dont vingt-sept communautés de communes et trois communautés d'agglomération. Au premier janvier 2016, plusieurs intercommunalités se sont regroupées pour un total de vingt-deux intercommunalités. On dénombrait alors dix-huit communautés de communes, trois communautés d'agglomération et une communauté urbaine. En effet, la communauté d'agglomération d'Angers est devenue une communauté urbaine depuis le premier janvier 2016.

Aujourd'hui et ce depuis le 1^{er} janvier 2017, le département compte neuf Etablissements Public de Coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Sur la carte présentée ci-après figurent les neuf EPCI du département du Maine-et-Loire, toutefois n'y figurent pas les différents EPCI sans fiscalité propre, qui ne seront pas abordés dans cette fiche.



- **Communauté urbaine**

Une communauté urbaine est un EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 250 000 habitants.

Angers Loire Métropole est la seule communauté urbaine du Maine-et-Loire, elle est composée de trente commune pour un total de 284 701 habitants.

- **Communautés d'agglomération**

Une communauté d'agglomération est un EPCI créé par la loi du 12 juillet 1999, qui remplace la communauté de ville. Elle regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Ce type d'EPCI vise les zones urbaines, à la date de sa création la communauté d'agglomération doit compter plus de 50 000 habitants.

Elles sont au nombre de trois dans le Maine-et-Loire.

- **Communauté d'agglomération Agglomération du Choletais.** Elle est composée de vingt-six communes et compte un total de 104 122 habitants. Au 1er janvier 2017, la communauté de communes du Bocage et le périmètre de l'ancienne communauté de communes du Vihiersois-Haut-Layon (communes de Cléré-sur-Layon, Cernusson, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-Sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois) fusionnent avec la communauté d'agglomération du Choletais.
- **Saumur Val de Loire,** est composé de quarante-neuf communes pour un total de 100 361 habitants. La communauté d'agglomération Saumur Val de Loire est issue de la fusion de la communauté d'agglomération du Saumurois, des communautés de communes du Gennois, de Loire-Longué, et des communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Denezé-sous-Doué et Louresse-Rochemenier.
- **Communauté d'agglomération des Mauges Communauté,** elle est composée de six communes et totalise 119 098 habitants.

- Communautés de communes

Une communauté de communes est un EPCI créé par la loi du 6 février 1992 qui associe des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le seuil de création est passé de 5000 à 15 000 habitants. Ce type d'EPCI doit être créé autour d'un bassin de vie.

- **Communauté de communes Baugeois Vallée,** elle regroupe sept communes et totalise 35 146 habitants. La communauté de communes des Baugeois Vallée est issue de la fusion de la communauté de communes de Beaufort-en-Anjou avec les communes de Baugé-en-Anjou, Noyant-Villages et La Pellerine.
- **Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou,** elle est composée de dix-sept communes pour un total de 26 702 habitants. La communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est issue de la fusion des communautés de communes du Haut-Anjou, d'Ouest-Anjou, et de la région du Lion-d'Angers.
- **Communauté de communes Loire Layon Aubance,** elle compte dix-neuf communes pour un total de 56 109 habitants. La communauté de communes Loire layon Aubance est issue de la fusion des communautés de communes des Coteaux du Layon, de Loire-Aubance et de Loire-Layon.
- **Communauté de communes Anjou Bleu Communauté,** elle est composée de 12 communes pour un total de 35 563 habitants. Anjou Bleu Communauté correspond au périmètre des anciennes intercommunalités : communauté candéenne de coopérations intercommunales, communauté de communes du canton de Segré et communauté de communes de la région de Pouancé-Combrée.
- **Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe,** elle est composée de dix-huit communes et comptabilise un total de 27 398 habitants. La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe est issue de la fusion des communautés de communes des Portes de l'Anjou, de Loir, et de Loir-et-Sarthe.